

BOULOGNE, le 28 mai 2014

Référence : **56B01S**

Objet : **Assemblée Générale ordinaire du 01/07/2014**

Immeuble : **56 rue de Billancourt**

Salle de la mairie

112 rue du maréchal Leclerc

92100 BOULOGNE

BILLANCOURT

SDC 56 rue de billancourt

56 rue de billancourt

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

le 01 JUL 2014 à 15:00, sur convocation du Syndic les Copropriétaires se sont réunis en Assemblée Générale au : Salle de la mairie 112 rue du maréchal Leclerc 92100 BOULOGNE BILLANCOURT , afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour :**

- 1 - ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE
- 2 - ELECTION DU OU DES SCRUTATEUR(S)
- 3 - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- 4 - COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL
- 5 - APPROBATION DES COMPTES DU 01/01/2013 AU 31/12/2013
- 6 - QUITUS AU SYNDIC
- 7 - CONSEIL SYNDICAL
- 8 - BUDGET 2014
- 9 - COMPTE BANCAIRE

Après émargement de la feuille de présence annexée au livre des Assemblées, il apparait que 10 000,00 / 10 000,00 èmes sont présents ou représentés.  
L'assemblée Générale peut donc délibérer.

## **Résolutions :**

### 1 - **ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE**

*Règle de vote : Article 24*

L'Assemblée Générale élit le Président : Madame Laporte

Mise aux voix, cette résolution est adoptée.

**Votes pour :**

10 000,00 / 10 000,00

### 2 - **ELECTION DU OU DES SCRUTATEUR(S)**

*Règle de vote : Article 24*

L'Assemblée Générale élit les Scrutateurs : Monsieur Leblond et Mme Lamarche

Mise aux voix, cette résolution est adoptée.

**Votes pour :**

10 000,00 / 10 000,00

### 3 - **ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

*Règle de vote : Article 24*

L'Assemblée Générale élit le Secrétaire : M. Lapointe représentant du Cabinet CGC Syndic

Mise aux voix, cette résolution est adoptée.

**Votes pour :**

10 000,00 / 10 000,00

### 4 - **COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL**

*Règle de vote : Sans vote*

Après lecture du rapport annuel du conseil syndical, l'assemblée Générale prend acte du rapport du conseil syndical.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée.

**Votes pour :**

10 000,00 / 10 000,00

### 5 - **APPROBATION DES COMPTES DU 01/01/2013 AU 31/12/2013**

*Règle de vote : Article 24*

L'Assemblée Générale approuve les comptes de copropriété arrêtés par le Syndic au 31/12/2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée.

**Votes pour :**

10 000,00 / 10 000,00

### 6 - **QUITUS AU SYNDIC**

*Règle de vote : Article 24*

L'Assemblée Générale donne quitus au Syndic pour sa gestion.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée.

**Votes pour :**

10 000,00 / 10 000,00

## **Résolutions :**

### 7 - CONSEIL SYNDICAL

*Règle de vote : Article 25*

Après le vote de l'assemblée générale, les membres du conseil syndical sont :

Président : M. Lapointe

Membres :

- Mme Lecompte
- M. Klein
- Mme Jouant
- M. Pinot

Mise aux voix, cette résolution est adoptée.

**Votes pour :**

10 000,00 / 10 000,00

### 8 - BUDGET 2014

*Règle de vote : Article 24*

L'Assemblée Générale vote le budget 2014.

Budget sera de 85.000 €

Mise aux voix, cette résolution est adoptée.

**Votes pour :**

10 000,00 / 10 000,00

### 9 - COMPTE BANCAIRE

*Règle de vote : Article 25*

L'assemble décide le rejet du compte bancaire séparé et demande le maintien du compte actuel

Mise aux voix, cette résolution est adoptée.

**Votes pour :**

10 000,00 / 10 000,00

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 17:00

Article 42 : il est rappelé aux copropriétaires qu'aux termes de la loi du 10 juillet 1965, article 42-2, les actions qui ont pour objet de contester des Assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les Copropriétaires opposants ou défaillants non par lettre recommandée A.R., mais par assignation devant le Tribunal de Grande Instance du lieu de situation de l'immeuble, dans un délai de deux mois à compter de la notification des dites décisions qui leur est faite à la diligence du Syndic dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'Assemblée Générale en application des articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa.